

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.07.10
Séance du 09 Décembre 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :
	- en exercice	:	15	04 Décembre 2025
	- présents	:	12	
	- excusés	:	3	

L'an deux mil vingt cinq le neuf décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET (arrivé à 20h50), David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Éric GROS, Coralie RAVEL

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Convention de partenariat avec l'association du
Souvenir Français**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'association du « Souvenir Français » qui intervient dans trois domaines :

- Patrimonial (entretien et rénove des tombes en déshérence des combattants « Mort pour la France »)
- Commémoratif (aucune cérémonie créée à l'origine pour enracer le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître)
- Transmission (aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémorial combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique).

Mme le Maire propose de mettre en place une convention de partenariat entre la Commune et l'association du Souvenir Français, notamment, pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation des jeunes, afin de comprendre les symboles de la République (drapeau, devise, chants, sculptures), ainsi que le sens des cérémonies patriotiques.

Lecture faite du projet de convention par Mme le Maire,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la signature de cette convention de partenariat avec l'association du Souvenir Français,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 15 Décembre 2025 et publication sur le site internet
de la Commune le 15 Décembre 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20251209-DELIB2025_07_10-DE
Reçu le 15/12/2025